

REGLEMENT 202 de La Course du Souffle

27/02/2026

Article 1 :

La Virade de l'Espoir de Paris organise le dimanche 27 Septembre 2026, sous l'appellation « La Course du Souffle» une course pédestre sur trois parcours de 3km, 5km et 10km. Toutes ces courses sont chronométrées et donneront lieu à un classement des participants par catégorie. Une randonnée non chronométrée sera également organisée

Ces événements participent à la lutte contre la mucoviscidose. Tous les versements seront reversés à l'Association Vaincre la Mucoviscidose reconnue d'utilité publique.

Article 2 : Catégories

La Course du Souffle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés :

- * nés en 2010 et avant sur le parcours de 10 km,
- * nés en 2012 et avant sur le parcours de 5 km,
- * nés entre 2014 et 2011 (inclus) sur le parcours de 3 km.

Le départ sera donné du Jardin d'Acclimatation. Accès par l'entrée du Jardin d'Acclimatation, Carrefour des Sablons, Paris 16ème (métro Sablons).

Article 3 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Cie d'assurances AXA. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 4 : Organisation

La sécurité et les 1ers secours sur le parcours sont assurés par des bénévoles de la Virade de Paris et par la présence de la Protection Civile. Les coureurs s'engagent à respecter le règlement de la Course et les balisages mis en œuvre pour leur sécurité. Des points de ravitaillement seront disposés au 5ème km et à l'arrivée. Pour le respect de l'environnement et des lieux traversés, des poubelles seront à disposition pour les déchets. Tout coureur

contrevenant à cette règle sera disqualifié. Il n'est pas admis sur les parcours d'accompagnateurs en VTT ou autres véhicules à moteur.

Le chronométrage est assuré par "Protiming" et impose le port du transpondeur intégré au dossard fourni par l'organisation. Ce transpondeur n'a pas à être restitué à l'arrivée.

Article 5 : Inscription

- Inscription sur le site internet de la course ou sur le site internet du chronométreur <http://protiming.fr> , jusqu'au 24 septembre 2026 à midi
- Inscription directement sur place possible uniquement le Vendredi 25 et Samedi 26 Septembre de 11H à 18H à la boutique Marathon, Paris 17eme sous réserve de dossards disponibles à la vente
- Aucune inscription ne sera admise le dimanche 27 Septembre 2026
- Pour chacune des courses, le droit d'inscription est de 25€ pour les adultes. Il est de 10€ pour les mineurs. 10€ pour la randonnée.
- Toute personne a, en plus, la possibilité de faire un don complémentaire par chèque séparé et bénéficier ainsi d'une réduction fiscale.
- Les droits d'inscription ainsi que les dons complémentaires seront entièrement reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Vaincre la Mucoviscidose ».
- Concernant les dons complémentaires (= en plus de l'inscription), Vaincre la Mucoviscidose étant une association reconnue d'utilité publique, les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66% du don. Ainsi, pour un chèque de 30€, correspondant à un don complémentaire, la réduction d'impôt sera de 19,80€ et le coût réel sera de 10,20€ pour un adulte payant des impôts.

Article 6 : Certificat médical-Licence – Autorisation parentale

Pour participer à la course, la fourniture d'un certificat médical de « *non contre indication à la pratique de la course à pieds **en compétition*** » daté de moins de un an à la date de la course ou d'une licence de la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité (2025) est obligatoire (loi N°99-223 du 23/03/1999). Il est également possible de disposer d'un PPS en cours de validité. Toute personne se présentant sans au moins un de ces 3 documents en cours de validité ne pourra participer à la course.

En plus, pour les mineurs, le représentant légal (père ou mère) devra signer une autorisation parentale, dont le formulaire est intégré aux documents d'inscription.

Article 7 : Remise des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, à la boutique marathon Courcelles, située au 26 Rue Léon Jost, 75017 Paris.

Dates et horaires de retrait des dossards : du vendredi 25 au Samedi 26 Septembre 2026, de 11h à 19h.

Aucun dossard ne sera remis si le dossier est incomplet (cf article 6).

Article 8 : Engagement

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : Balisage et Kilométrage

Le balisage sera réalisé par de la rubalise et des signaleurs de parcours. Tous les passages de kms seront visibles sur les parcours de 5 et 10 km.

Article 10 : Classements et Récompenses

Les 3 premiers arrivants de chaque catégorie (Homme, femme) de chacune des courses de 10 et 5 km se verront remettre un prix. Les 3 premiers participants mineurs de chacune des courses de 3,5 et 5 km se verront remettre un prix. De plus, chaque inscrit au départ se verra offrir un équipement technique aux couleurs de la course du Souffle offert par "la Boutique Marathon".

Le classement pourra être consulté sur le site internet du chronométrateur <http://protiming.fr> et sur le site de la course.

Article 11 : Responsabilité

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation

insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Article 12 : Droit d'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Course du Souffle ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Course du Souffle , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée et ce à titre gratuit.

Article 13 : Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ. Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve.

Article 14 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et courriel.

Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, il vous appartient de nous écrire à l'adresse mail suivante : viradeparis@gmail.com.